



Département femme-mère-enfant
Halte-jeux La Récré
Bâtiment hospitalier principal
Rue du Bugnon 46
1011 Lausanne

Halte-jeux La Récré

Téléphone : 079 556 93 98

Règlement

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 – 14h00
Mardi: 07h45 – 14h00
Mercredi: 11h45 – 18h00
Jeudi : 11h45 – 18h00
Vendredi : 07h45 – 14h00

Conditions d'admissions :

- Une éducatrice accueille au maximum 8 enfants à la fois, âgés de 0 à 12 ans. En fonction de l'âge des enfants, le nombre d'enfants accueillis sera inférieur à 8 (selon le règlement et les normes de Office de l'accueil de jour des enfants de l'Etat de Vaud).
- L'enfant sera accompagné à son arrivée et à son départ par une personne majeure (parent ou accompagnant).
- L'éducatrice doit être informée si une autre personne vient chercher l'enfant.
- Quand il vient chercher l'enfant, le parent ou l'accompagnant doit être muni du formulaire d'inscription et d'une pièce d'identité avec photo.
- Le parent ou l'accompagnant ne peut pas quitter le site du CHUV en laissant le(s) enfant(s) à la halte-jeux.

Santé et maladie :

- Le parent ou l'accompagnant doit nous signaler toute allergie et maladie des enfants.
- Les enfants fiévreux ou souffrant d'une maladie contagieuse ne peuvent pas être accueillis.
- Si un enfant est malade ou victime d'un accident, l'éducatrice prend contact avec le parent ou l'accompagnant.
- En cas d'urgence ou si le parent ou l'accompagnant n'est pas atteignable, l'enfant sera conduit au service d'urgence de pédiatrie.